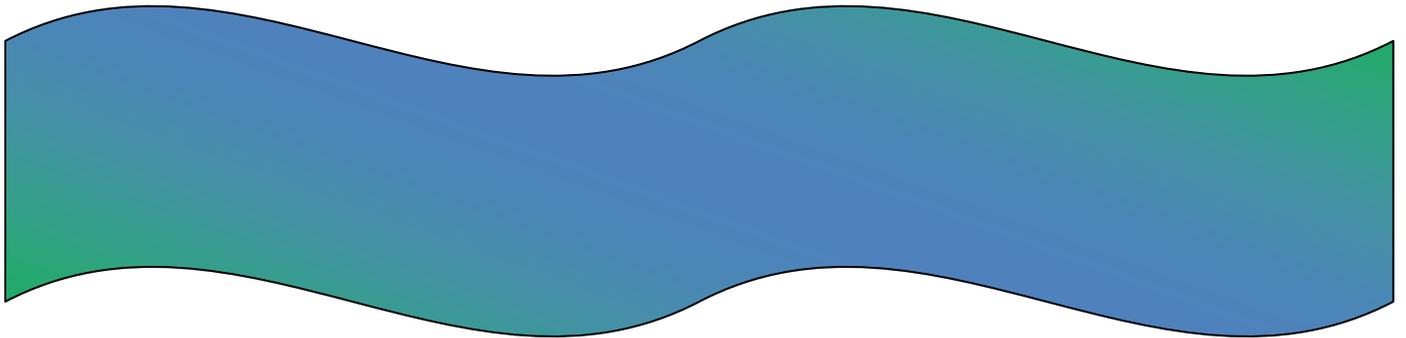




Politique de reconnaissance citoyenne



Préparé par :
Service des communications
15 janvier 2016

Adopté au conseil municipal
le 25 janvier 2016

NOTRE VISION

La Ville de Nicolet est reconnue pour son milieu de vie exceptionnel, son attractivité et sa rétention, le dynamisme de sa communauté, la beauté de son environnement naturel et la capacité innovante de son organisation municipale.

La Politique de reconnaissance citoyenne de la Ville de Nicolet vise à déterminer un cadre et une dénomination appropriée afin d'honorer un citoyen ou une citoyenne qui se démarque dans un domaine particulier.

Titre de reconnaissance citoyenne

➤ Personnalité nicolétaine

Le titre de **personnalité nicolétaine** est décerné à une personne en reconnaissance d'un accomplissement, d'un geste ou d'une mission que la Ville souhaite mettre en lumière.

➤ Grand Nicolétain ou Grande Nicolétaine

Le titre de **Grand Nicolétain** ou **Grande Nicolétaine** est décerné à une personne qui s'illustre chez nous ou ailleurs. Il peut également être décerné à une personne ayant réalisé un défi ou un exploit hors du commun ainsi qu'à celle ayant posé un geste méritoire ou un acte de courage. Une personne peut être nommée Grand Nicolétain ou Grande Nicolétaine à titre posthume.

Présentez une candidature parmi les catégories suivantes :

- **Sciences, arts et culture**
- **Vie communautaire, travail humanitaire, bénévolat**
- **Sport et loisir**
- **Affaires, économie, environnement**

Mise en candidature

Chaque candidature peut être proposée par une personne ou un organisme.

Les formulaires sont disponibles au Service des communications de l'hôtel de ville et dans le site Internet de la Ville de Nicolet : nicolet.ca. Les candidatures sont examinées par un comité de sélection formé de deux membres du conseil municipal et de la directrice du Service des communications.

Procédure de nomination

Les récipiendaires des titres de reconnaissance citoyenne sont nommés par résolution du conseil municipal, au moment et suivant la fréquence qu'il juge opportune.

Comité d'analyse et de recommandation de candidature

Un comité de sélection composé de deux élus et de la directrice du Service des communications vient attribuer le titre de **personnalité nicolétaine**. De plus, à chaque année, la Ville élira **un Grand Nicolétain ou Grande Nicolétaine**, soulignant ainsi l'action méritoire et exemplaire d'une personne qui a contribué au mieux-être de ses concitoyens et au rayonnement de la ville.

Remise officielle du titre de reconnaissance citoyenne

La remise officielle du titre de reconnaissance citoyenne est faite au nom de la Ville de Nicolet dans le cadre d'une réception civique, une fois par année.

De plus, la **personnalité nicolétaine** paraîtra dans le journal Le Courrier sud; une photo et un court texte présentera le récipiendaire.

Registre de la reconnaissance citoyenne de la Ville de Nicolet

Au moment de l'annonce officielle du titre de reconnaissance citoyenne, la **personnalité nicolétaine** ou de **Grand Nicolétain, Grande Nicolétaine**, le nom du récipiendaire est inscrit au Registre de la reconnaissance citoyenne de la Ville de Nicolet.

Durée des titres de reconnaissance citoyenne

La nomination au titre de **personnalité nicolétaine**, de **Grand Nicolétain** ou **Grande Nicolétaine** est permanente.

Procédure de radiation

Le conseil municipal peut, pour des motifs raisonnables, radier tout récipiendaire du registre de la reconnaissance citoyenne de la Ville de Nicolet.

Renseignements

Pour tous renseignements, veuillez communiquer avec le Service des communications de la Ville de Nicolet – 819 293-6901, poste 1191.

Date d'entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès l'adoption au conseil municipal.



Formulaire de candidature

- Personnalité nicolétaine**
- Grand Nicolétain**
- Grande Nicolétaine**

1. Le candidat ou la candidate

Nom :

Adresse :

Fonction :

Raisons qui motiveraient ce choix :

2. Le proposeur peut être une personne ou un organisme

Nom :

Adresse :

Téléphone : 819 _____

Courriel :

Date : _____ 2016

3. Joindre tout document pertinent

4. Retourner à l'adresse suivante :

Service des communications
Hôtel de ville
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1S6

courriel : communication@nicolet.ca